

VILLE D'AMBOISE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JANVIER 2015

Le Conseil Municipal a été convoqué en Mairie d'Amboise, le 22 Janvier 2015 pour la séance du 29 Janvier 2015.

Le Conseil Municipal a siégé Salle du Conseil Municipal, le jeudi vingt-neuf janvier deux mille quinze, à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Christian GUYON, Maire d'Amboise, Conseiller Général

Membres présents : M. GUYON, Mme, GAUDRON, Mme ALEXANDRE, M. GASIOROWSKI, Mme CHAUVELIN, M. RAVIER, Mme LATAPY, Mme COLLET, M. CADE, M. MICHEL, M. DURAN, M. PEGEOT, Mme GLEVER, Mme GRILLET, M. BERDON, M. VENHARD, M. VERNE, M. LEVRET, Mme LAUNAY, M. DEGENNE, Mme SANTACANA, Mme LEBLOND, M. LEVEAU, Mme MOUSSET, M. BOUTARD, Mme SAULAS DALBY, M. BOUCHEKIOUA, M. NORGUET, M. GALLAND

Absents Excusés M. GAUDION a donné pouvoir à M. GASIOROWSKI, Mme REGNIER a donné pouvoir à Mme ALEXANDRE, Mme DE PRETTO a donné pouvoir à M. LEVEAU, Mme GUERLAIS a donné pouvoir à Mme MOUSSET

Secrétaire de Séance : Mme Véziane LEBLOND

ORDRE DU JOUR

FINANCES

15-01 : Débat d'Orientations Budgétaires 2015 page 01

RESSOURCES HUMAINES

15-02 : Mise à disposition de la Responsable du service Urbanisme
au profit de la Communauté de Communes du Val d'Amboise page 15
15-03 : Tableau des effectifs 2015 page 19

DEVELOPPEMENT URBAIN

15-04 : Acquisition de parcelles à la société EPIC - lieudit les Varennes page 20

COHESION SOCIALE – LOGEMENT

15-05 : Avis de la Commune sur le premier arrêt de projet du Programme
Local de l'Habitat 2015-2020 de la C.C.V.A. page 21

CITOYENNETE

15-06 : Adhésion à la fédération des Villes et Conseils de Sages page 29

INFORMATION SUR LES DECISIONS

page 30

QUESTIONS DIVERSES

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015

M. GUYON : Je vous propose d'ouvrir le débat sur les orientations budgétaires. Ce débat est une obligation pour les collectivités à faire dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget et il a pour but d'informer les élus sur le contexte économique et financier, pas seulement des collectivités mais également le contexte environnemental, si l'on peut dire, puisqu'il faut bien que nous tenions compte de l'environnement dans lequel nous vivons puisque nous ne sommes pas dans une bulle.

L'année 2015 marque une évolution nette par rapport aux exercices précédents du fait de deux évolutions sensibles :

- La montée en puissance de la Communauté de Communes et sa traduction organisationnelle et budgétaire ;
- La première année de baisse importante des contributions de l'Etat, à travers la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement.

La construction budgétaire de cette année est donc compliquée mais le budget sera cependant marqué par l'offensivité, la combativité et la solidarité, confirmant des investissements importants au bénéfice des Amboisiens mais également au service de l'emploi à travers le travail fourni en partie aux sociétés amboisiennes et des environs ainsi que le soutien aux actions qui permettent d'assurer la cohésion sociale et le développement économique et urbanistique, à travers les travaux mais également à travers les aides au monde associatif.

Contexte macro-économique

La zone euro est caractérisée par une faible croissance, estimée à + 0,8 % en 2015, notamment du fait des politiques dites « *d'ajustement budgétaire* » mais aussi de l'impact de la crise ukrainienne qui perdure. Il existe un risque important de déflation qui compliquerait la capacité de la sphère publique à se désendetter. Il est trop tôt pour parler de l'impact des résultats des élections de Grèce mais il faudra suivre attentivement ce qui déroule.

L'INSEE confirme la prévision gouvernementale d'augmentation de la croissance autour de 1 % en 2015, une évolution sensible mais insuffisante pour assurer une baisse du nombre de demandeurs d'emplois. Ce début d'année porte cependant plusieurs évolutions susceptibles d'améliorer les perspectives de croissance de moyen terme :

- la baisse de l'euro qui peut doper nos exportations et améliorer la compétitivité des entreprises de la zone euro,
- la forte baisse du cours du pétrole qui va limiter notre dépense énergétique, libérer du pouvoir d'achat pour les ménages et diminuer les charges des entreprises,
- la faiblesse des taux d'intérêt et la détente des conditions de crédit.

A cela s'ajoutent des mesures qui ont pour ambition d'accompagner et renforcer la croissance : la montée en puissance du CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi), la baisse des cotisations sociales familiales et la suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu.

Le budget 2015 est construit sur les éléments financiers suivants :

Déficit public

Estimé en 2014	4,4 % du PIB
Dont solde structurel	2,4 % du PIB
Prévu en 2015	4,3 % du PIB
Dont solde structure	2,1 % du PIB
<i>Rappel : pacte de stabilité et de croissance</i>	<i>3 % maximum</i>

Dette publique

Estimée en 2014	95,3 % du PIB
Prévue en 2015	97,2 % du PIB
<i>Rappel : pacte de stabilité et de croissance</i>	<i>60 % maximum</i>

Inflation

Estimée en 2014	+ 0,5 %
Prévue en 2015	+ 0,9 %

Croissance

Estimée en 2014	+ 0,4 %
Prévue en 2015	+ 1 %

Taux de prélèvements obligatoires

Estimé en 2014	44,7 %
Prévu en 2015	44,6 %

Ratio de dépense publique

Estimé en 2014	56,5 %
Prévu en 2015	56,1 %

Décisions concernant les collectivités locales :

Le 18 décembre 2014, le projet de loi de finances pour 2015 a été définitivement adopté par le Parlement. La version définitive du texte prévoit 7,7 milliards d'économies sur les dépenses de l'Etat.

En complément, la baisse de dotations de 11 milliards sur trois ans (2015-2017) prévue par le projet de loi de finances pour 2015 se matérialise par 3,670 milliards de moins pour les collectivités territoriales. Soit une diminution de 6,5 % de l'enveloppe normée, qui passe de 56,839 milliards à 53,169 milliards. Comme pour la baisse de 1,5 milliard d'euros en 2014, la répartition de cette moindre ressource se fera au prorata des recettes de fonctionnement par niveau de collectivités, soit :

- 2,071 milliards pour le bloc local (dont 70 % pour les communes soit 1,45 milliard, et 30% pour les intercommunalités, soit 621 millions d'euros)
- 1,148 milliard pour les Départements
- 0,451 milliard pour les Régions.

DSU-DSR : il est prévu une augmentation sensible des dotations de péréquation verticale, soit une hausse de 180 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de 117 millions pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), Amboise étant concernée par la Dotation de Solidarité Urbaine.

FDPTP : après l'annonce de sa suppression, le Gouvernement a finalement maintenu les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP, 423 millions d'euros). Amboise doit pouvoir encore en bénéficier.

La péréquation horizontale poursuit sa montée en puissance, le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) poursuivant l'évolution programmée dans le cadre de la loi de finances pour 2012, à savoir : 150 millions en 2012, 360 millions en 2013, 570 millions en 2014, 780 millions en 2015 et 1 milliard en 2016 (soit 2% des ressources fiscales de l'ensemble des collectivités). La Ville d'Amboise, contributrice à ce FPIC, devrait donc voir sa contribution augmenter.

Deux efforts sont consentis dans ce contexte tendu pour encourager l'investissement des collectivités :

- Les crédits de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) seront abondés de 200 millions d'euros en 2015, soit un tiers de plus que le volume actuel (616 M€ en 2014). Cette hausse est prise en charge par le Budget de l'Etat et ne pèse donc pas sur l'enveloppe normée ;
- Le FCTVA est maintenu en dehors de l'enveloppe normée permettant une progression de 166 millions en 2015 ; son taux de remboursement a par ailleurs été ajusté, de 15,8% à 16,4%, soit une augmentation de près de 5 % des remboursements versés via le FCTVA aux collectivités qui réalisent des dépenses d'investissement.

Rythmes scolaires : le fonds d'amorçage en faveur de la mise en place d'activités périscolaires par les communes est pérennisé, devenant un fonds de soutien (environ 300 millions d'euros pour chaque année scolaire) qui participe au financement des activités périscolaires dans le cadre d'un projet éducatif de territoire. J'indique une nouvelle fois que la Ville d'Amboise avait mis en place un certain nombre d'activités périscolaires bien avant que celles-ci ne soient vivement recommandées et de ce fait, nous avons eu beaucoup moins de mal à les mettre en place et à les financer que d'autres communes qui, elles ne faisaient pas de rythmes périscolaires avant l'heure

Dépense locale : mise en place de l'objectif « indicatif » : la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 instaure un objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL). Cet objectif est indicatif. Il s'appliquera sur le périmètre de la dépense totale, hors amortissement de la dette. Mis en place à compter de 2015, il « permettra de partager, entre l'État et les collectivités territoriales, un outil de mesure objectif de la trajectoire de la dépense locale. Il sera, à compter de 2016, affiné par catégorie de collectivités territoriales ».

L'article 11 de la loi indique que l'objectif est « exprimé en pourcentage d'évolution annuelle et à périmètre constant ». Cet objectif s'établit comme suit :

Taux d'évolution de la dépense locale en valeur – exprimé en comptabilité générale

				(En %)
	2014	2015	2016	2017
Objectif d'évolution de la dépense publique locale	1,2	<u>0,5</u>	<u>1,9</u>	<u>2,0</u>
<i>Dont évolution de la dépense de fonctionnement</i>	<u>2,8</u>	<u>2,0</u>	2,2	1,9

À compter de 2016, l'Etat présentera, en outre, au CFL (Comité des Finances Locales) une décomposition, sur l'ensemble de la période de programmation, de l'objectif pour les EPCI à fiscalité propre, les régions, les départements et les communes. Il recueillera à cette occasion l'avis du CFL. Parallèlement, une annexe générale sera jointe au projet de loi de finances de l'année « détaillant les attributions individuelles versées aux collectivités territoriales ou, le cas échéant, les prélèvements dont elles font l'objet, au titre de l'année précédente ». Ces données individuelles sont mises à la disposition du public sur internet.

Si je veux traduire brutalement nous allons être placés sous haute surveillance.

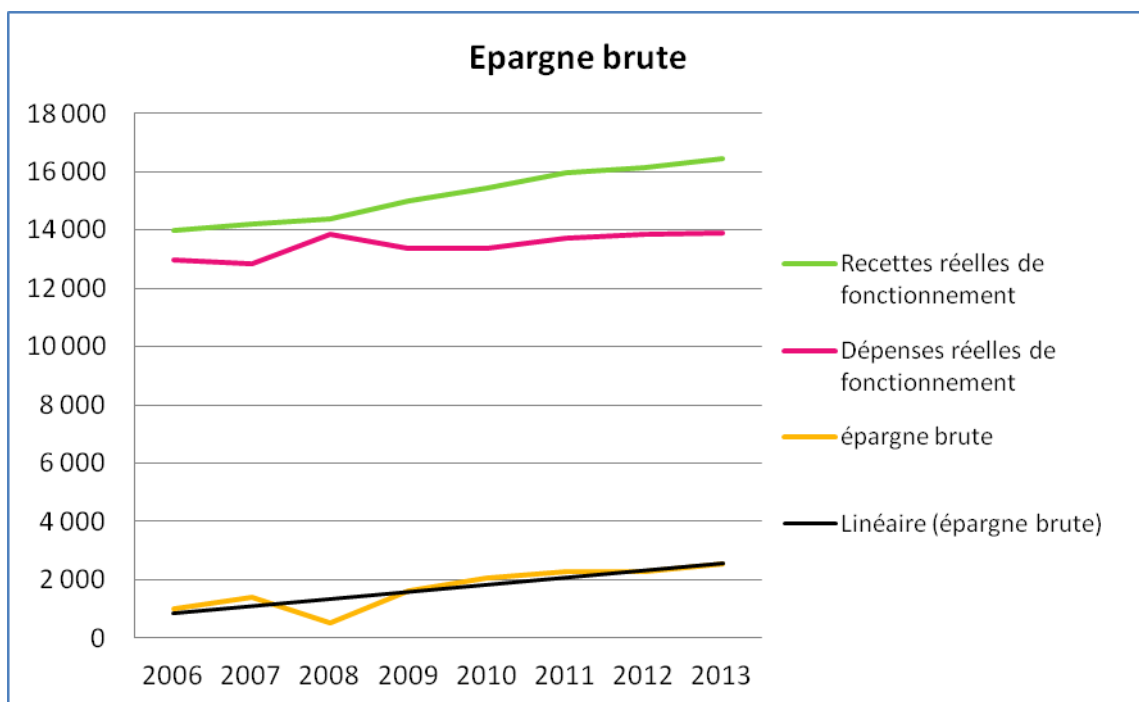
Je vais donner la parole à Chantal Alexandre qui va nous présenter le contexte local en images.

Contexte Local : rétrospective 2006-2013:

Madame ALEXANDRE : Le contexte amboisien. Evolution de notre épargne brute. Nos recettes de fonctionnement sont croissantes. On est sur un territoire dynamique. Les dépenses de fonctionnement. Elles ont une belle régularité, un petit accroc en 2008 et vous verrez les conséquences que cela a sur notre capacité de désendettement. La différence entre les deux, c'est notre épargne brute. Depuis 2006, nous avons une épargne brute en hausse et on arrive à l'heure actuelle à 2 550 000 €. On n'a pas celui de 2014 puisque nous n'avons pas encore le CA. Plus la différence entre nos recettes et nos dépenses est élevée, plus notre épargne est importante.

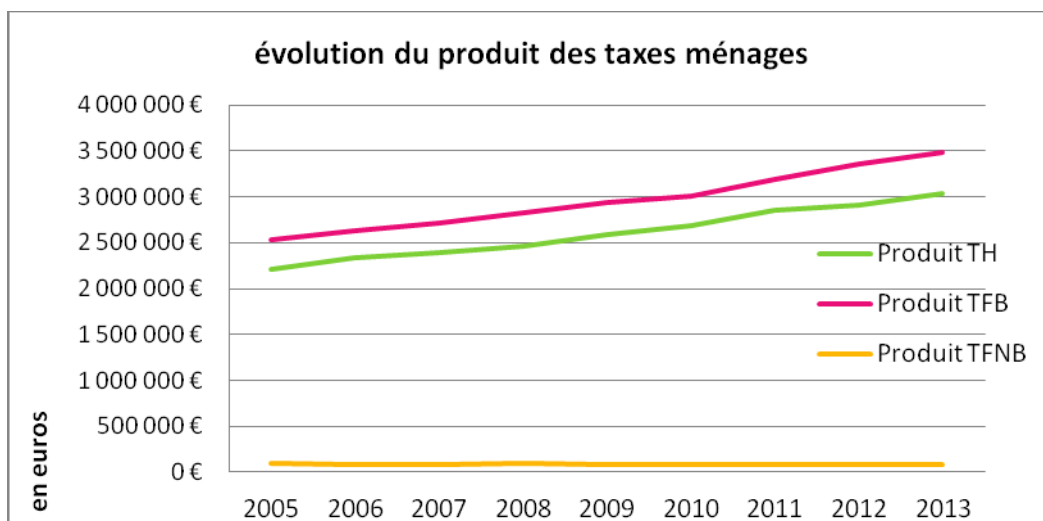
Si on retire le capital de la dette 1 500 000, on a une épargne nette de 600 000 €. 600 000 € et c'est très juste pour nos investissements. Il nous faudrait une épargne brute de 1 000 000 €, on n'y arrive pas, parce que nous avons des charges de centralité très importantes.

L'épargne brute de 2013 (= 2 286 000 €) est en hausse depuis 5 ans. Elle a augmenté de 124 % par rapport à 2006 avec une hausse moyenne de 17,5% sur la période 2006/2012. Cette évolution amène cette épargne à 14,1 % des recettes réelles de fonctionnement, proche du taux de 15 % dont il est communément admis qu'il assure la sécurité financière d'une Ville. La CAF brute permet de couvrir le remboursement d'emprunt (1 551 000 euros en 2013) et de financer une partie des dépenses d'investissement. L'épargne brute devrait représenter 20% de l'encours de la dette. Pour Amboise, elle représentait 24% en 2013.



Mme ALEXANDRE : Nous sommes un territoire dynamique : la fiscalité, en 2005, nous étions à 2 500 000 € et nous sommes à 3 millions 4. Nous avons les 3 produits : la TH, le foncier bâti et le foncier non bâti. Le foncier non bâti, c'est 84 000 € en 2013, ce n'est pas grand-chose.

Le produit de la **Fiscalité** des ménages reste dynamique du fait d'une évolution des bases physiques (davantage de logements d'habitants) et de leur revalorisation annuelle du taux de l'inflation. Les taux sont inchangés depuis 2005 afin de limiter le poids de l'impôt sur le budget des ménages.



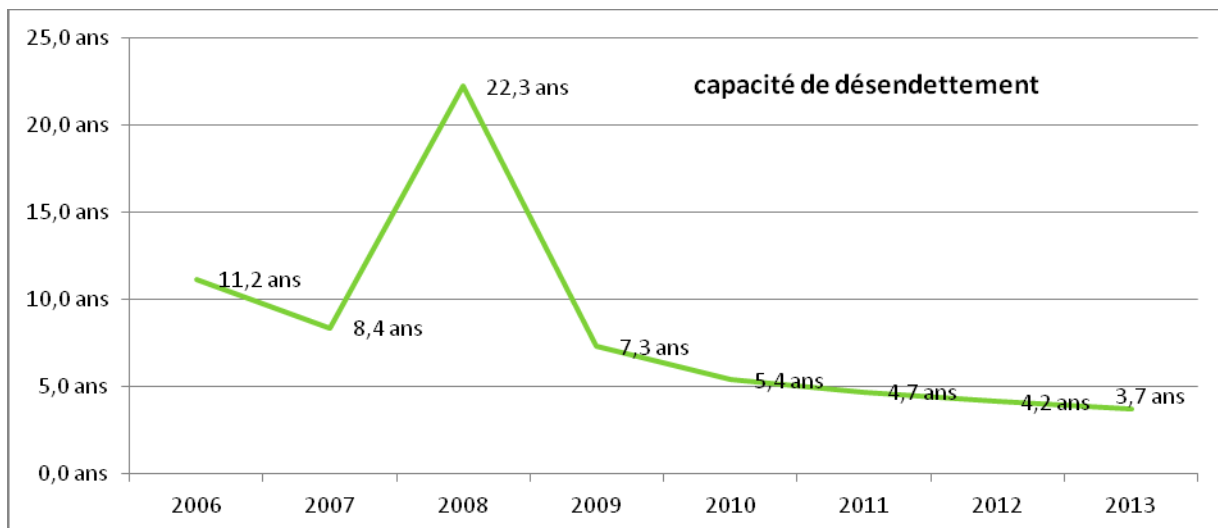
Mme ALEXANDRE : La dette. On a un encours de dette qui n'est pas anodin puisque nous approchons les 10 millions, néanmoins on a un encours de dette par habitant inférieur depuis 2009, inférieur à une commune de même strate. La capacité de désendettement, c'est un ratio, c'est le nombre d'années qu'il nous faudrait si on consacrait toute notre épargne pour rembourser la dette. C'est fictif parce que ça ne se produit pas. Quand je vous ai parlé de l'augmentation de nos dépenses, sur notre capacité de désendettement, ça prend des proportions catastrophiques, tout cela parce que nous avons une épargne, une capacité d'autofinancement très limitée. On a beaucoup de dépenses par rapport à nos recettes.

La dette :

L'encours de la dette se situe au 01/01/2014 à 9 549 122 €

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Amboise	970	988	978	858	802	761	752	708
Ville de même strate	939	917	941	958	925	905	855	

- Remboursement en capital : 1 408 380€ soit 105 € par habitant
- Charges financières : 295 189 € soit 22 € par habitant
- Pour les communes de la Région Centre, l'annuité est de 135 € par habitant



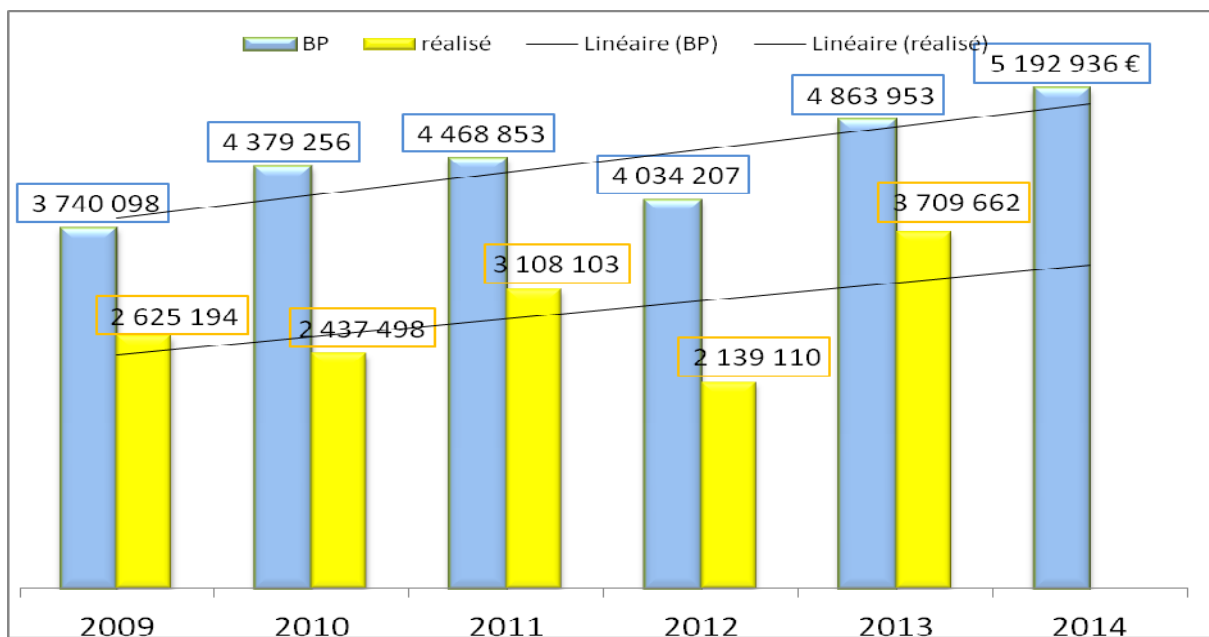
Cet indicateur représente le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette, si elle y consacrait l'intégralité de sa capacité d'autofinancement.

Il synthétise le résultat des leviers financiers d'une collectivité puisqu'il mesure à la fois :

- l'autofinancement dégagé, donc la performance de gestion par rapport à un niveau de recettes établi,
- le volume d'endettement et donc le volume d'investissement réalisé.

On admet que pour une commune, ce ratio ne doit pas dépasser un maximum de 10 ans.

Mme ALEXANDRE : Pour les investissements, on a fait rétrospective depuis 2009 en, bleu, ce qu'on a prévu et en jaune, ce qui a été réalisé. Tous les ans on investit un petit peu plus depuis 2009.



Les investissements réalisés par la Ville ces dernières années ont permis à la fois d'équiper, d'aménager et de moderniser notre territoire, ses services, ses bâtiments et ses voiries. Ces efforts ont aussi contribué à dynamiser l'économie locale.

Bilan : des efforts importants ont été réalisés pour améliorer la capacité d'autofinancement, augmenter les investissements, rechercher des financements variés, ne pas alourdir la charge fiscale tout en restant un territoire attractif malgré de lourdes charges de centralité, très peu de transferts de compétences à la CCVA et le développement continu de la qualité et du volume de services rendus aux habitants. Ces évolutions signent une gestion qui permet d'envisager l'avenir sereinement.

M. GUYON : Ainsi, le budget 2015 se construit dans un contexte contrasté, entre une économie convalescente malgré les premiers signes d'une reprise, des dotations en baisse pour contribuer à la limitation du déficit de l'Etat, une dynamique démographique et donc fiscale qui ne se dément pas et des finances communales sur une tendance vertueuse depuis de nombreuses années.

L'évolution des recettes de fonctionnement :

Compte tenu de la baisse annoncée des dotations de l'Etat, la perte totale de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) pour 2015 est évaluée à **220 000 €**, soit - 7% par rapport à 2014.

La perte de recettes aurait été plus importante sans l'augmentation de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et de la DNP (Dotation Nationale de Péréquation) et l'effet favorable du gain de population (+ 150 habitants pour la population légale au 1^{er} janvier 2015).

La fiscalité des ménages a été estimée avec une évolution physique des bases identique à celle de 2013/2014 et une revalorisation de 0,9%, soit **+ 200 000 €** par rapport à 2014. Les taux des impôts communaux resteraient à nouveau inchangés en 2015. Le dynamisme fiscal sera amplifié par la revalorisation des tarifs de la taxe de séjour.

Compte tenu de la baisse des dotations et des transferts de compétences et de services (Jeunesse et Urbanisme), les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à -0,2 % par rapport à 2014 hors reprise des résultats antérieurs. C'est une très légère baisse.

L'évolution des dépenses de fonctionnement :

Afin de compenser les augmentations subies sur certaines catégories de dépenses (transport urbain, contribution au SDIS...) des économies devront être réalisées sur

les autres postes de dépenses. Dans ce contexte, la baisse du prix des énergies, notamment l'essence, le fuel permet de limiter l'envolée constatée ces dernières années.

Concernant la masse salariale, la revalorisation des catégories B et C est évaluée à 90 000 € et l'assurance statutaire est prévue en augmentation de 95 000€. Ce chapitre est globalement prévu en hausse de 2,5 %.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la baisse des dépenses réelles de fonctionnement devrait être de l'ordre de 0,1 %.

Ce budget permettra donc d'abonder la section d'investissement à hauteur d'environ 767 000 € (en autofinancement brut) pour amplifier les efforts faits par la Ville d'Amboise en la matière.

Les dépenses d'investissement :

Le budget d'investissement doit notamment permettre :

- De terminer le nouveau stade des 5 Tourangeaux ;
- D'acquérir le bâtiment de la place Saint-Denis et de l'aménager en maison de services ;
- De réaliser à nouveau un important programme de travaux de voirie de l'ordre d'1 million d'euros ;
- De finir le lourd chantier de mise en sécurité de l'église Saint-Denis ;
- De porter la première phase de mise en lumière du Château en partenariat avec la Fondation Saint-Louis ;
- De poursuivre la politique de remplacement des éclairages énergivores ;
- D'assurer une multiplicité d'autres opérations en voirie, en bâtiment, en sport et en environnement

La politique de travaux en régie, c'est-à-dire de réalisation d'investissement par les employés communaux, sera maintenue à un haut niveau estimé à environ 400 000 €.

Ces dépenses seront de l'ordre de 5,3 millions en 2015, dont 3,9 millions d'investissements nouveaux, le solde correspondant à des restes à réaliser. Ces investissements permettront de répondre aux besoins des Amboisiens et à l'évolution de la population communale. Pour la plupart, ils concerneront aussi la population de l'ensemble de notre territoire intercommunal. On s'en aperçoit avec les charges de centralité. Il faut que tout le monde en prenne conscience et aussi les populations des autres communes, on demande à Amboise plus que ce qu'elle doit aux amboisiens seuls. Ce sont les charges de centralité. C'est à ce titre que nous pouvons bénéficier d'un certain nombre de contrats et de subventions, notamment les contrats de villes moyennes mais qui sont loin de suffire à compenser les charges de centralité que supporte la Ville d'Amboise.

Au niveau des recettes d'investissement :

Trois sources de recettes assureront principalement l'équilibre de cette section : l'emprunt, les cessions, les dotations et subventions.

On prévoit un emprunt à hauteur de 1 347 303 euros, en hausse par rapport à 2014 (1 254 740 €).

Le montant des cessions devrait être marqué par la vente de l'ex-école Rabelais à hauteur de 750 000 €. Pour l'instant, les négociations que nous avons sont plutôt en bonne voie.

Des subventions sont attendues :

- du Conseil Régional dans le cadre du contrat Villes Moyennes et du Contrat de Pays pour un total de l'ordre de 455 880 € (crédits nouveaux hors reports)
 - du Conseil Général via le CDDS 2015 (Contrat Départemental de Développement Solidaire) à hauteur de 351 000 € pour le volet 2 et 15 000 € pour le volet 3.
- Et d'autres espérées :
- de l'Etat dans le cadre de la DETR 2015 pour un montant évalué entre 150 000 et 300 000 €

A cela devrait s'ajouter un fonds de concours de la Communauté de communes du Val d'Amboise pour participer au nouveau stade des 5 Tourangeaux pour un montant de 313 000 €, ce qui n'empêchera pas la ville d'Amboise de mettre la main à la poche pour 20 % de la dépense.

Nous percevrons aussi le FCTVA correspondant aux investissements réalisés en 2014. Les autres recettes d'investissement devraient être stables.

En conclusion, ces orientations 2015 expriment la volonté de la commune de porter un budget combatif et solidaire, combatif parce que nous souhaitons conserver le même montant d'investissement, je rappelle que ce sont les collectivités locales qui fournissent 70 % de l'investissement aux entreprises de tout ce qui est réalisé sur le territoire national.

Ces orientations tiennent compte du contexte économique et institutionnel, tant national que local. Nos orientations confirment la stratégie financière mise en œuvre par la Ville depuis plusieurs années qui vise à maîtriser les dépenses de fonctionnement, à plaider pour une meilleure intégration communautaire, à élargir l'assiette des recettes, tout cela permettant de limiter la dette et porter des investissements et des services aux habitants. Ne pas diminuer les services rendus aux habitants, conserver le même montant d'investissement, voilà les deux objectifs que nous nous fixons dans ces orientations budgétaires.

Cette stratégie permet de confirmer l'attractivité et le développement d'Amboise tout en positionnant la Ville de façon favorable alors que la contrainte financière devient de plus en plus forte.

Ces orientations se traduiront par le vote d'un budget primitif sincère et réaliste qui sera proposé au vote du Conseil Municipal.

La loi nous oblige à faire les orientations dans un délai de deux mois, nous voterons le budget le mois prochain.

Je vous donne la parole. Thierry Boutard

M. BOUTARD : Monsieur le Maire, Je vais vous lire des propos qui ont été tenus dans cette même salle en Janvier 2009

« Comment résister dans cette situation difficile ? C'est la question que se posent tous les élus locaux responsables et cette situation qui touche toutes les collectivités, elle descend en cascade jusqu'aux Communes. Les Communes qui, outre le resserrement des dotations de l'Etat en diminution de près de 1,4 %, subiront inévitablement l'amointrissement des possibilités des autres collectivités, le Conseil Général et le Conseil Régional qui eux aussi voient les difficultés augmenter pour ce qui les concerne et qui vraisemblablement seront moins enclins à ouvrir les robinets vers nous. »

Monsieur le Maire, ce sont vos propos tenus dans cette même salle en 2009 mais les majorités gouvernementales changent, la vue baisse ou la tolérance est plus forte.

Nous avons entendu vos propos introductifs sur la macro économie et pour moi, il y a un certain manque d'objectivité. La croissance est déjà revue à la baisse, à 0,9 % du PIB et non plus 1 %. Des phénomènes macro-économiques que vous énumérez comme rassurants mais aussi des engagements du Gouvernement comme étant des ambitions pour accompagner et renforcer la croissance, n'ont pas eu, nous souhaitons qu'elles les aient, mais j'ai des doutes, les espoirs escomptés sur le pouvoir d'achat des français.

Je vais me répéter comme je l'ai dit en communauté de communes, l'ensemble que vous pensez rassurant de la chute du pétrole, du recul de l'euro et du recul des taux d'intérêt ne produit pas l'effet escompté non plus. On voit d'ailleurs, que ni vous, ni moi, ni personne ne peut à ce jour prétendre que ces trois points, cette impulsion devrait être plus importante et elle sera sans doute à mon avis compensée par des phénomènes négatifs : la baisse de l'investissement, la volatilité des marchés, la stagnation dans la zone euro et puis des risques géopolitiques. Vous avez parlé de la Grèce, l'Europe attend, l'Europe verra, mais il y a aussi d'autres phénomènes qui sont des phénomènes géopolitiques que nous connaissons bien. Vous oubliez dans cette note, deux autres critères importants qui ne présagent pas du bond spectaculaire de la

reprise économique et d'une meilleure situation de la vie pour les ménages, après l'augmentation massive des impôts et des taxes ces dernières années. Enfin, le chômage, le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité a atteint en décembre 2014, les chiffres ont été annoncés avant-hier, 3 496 000 en métropole, soit 8 100 personnes de plus en un mois et 189 100 personnes de plus sur l'année 2014. C'est dramatique pour notre pays mais c'est surtout dramatique pour ces personnes qui voient leur avenir s'assombrir. La dette publique continue toujours son augmentation malgré des annonces inverses et le déficit budgétaire de l'Etat s'élève en 2014 à 85,6 milliards d'euros soit une dégradation de 10,7 milliards d'euros par rapport à 2013. C'est une situation financière délicate, voire anxiogène mais les villes existent encore et nous nous attèlerons au vote du budget avec sérieux, vous ne mentionnez d'ailleurs pas, dans les rythmes scolaires, ce que cela a coûté à la ville d'Amboise. C'est un point important puisque beaucoup de communes se sont plaintes de ces mesures nationales et qui en grande partie, sont portées sur les finances des communes avec en même temps, une diminution consécutive des dotations de l'Etat. Mais je connais votre réponse, vous me l'avez déjà faite, « *si vous aviez été aux manettes, cela aurait été pire* ».

Je ne suis pas d'accord avec vous parce que, elle aurait peut-être été pire sur le montant, peut-être, je ne partage pas le point de vue de cette personne qui l'a annoncé, nous venons d'une même famille politique... mais je ne partage pas son point de vue, et je vais peut-être vous surprendre mais je partage plutôt le point de vue du sénateur Jean Germain qui disait au Congrès des maires que le calendrier était trop court et que 3 ans, c'était trop serré pour cette demande aux communes de la diminution des dotations de l'Etat. Je pense plus qu'il aurait fallu 5 ans ou 6 ans, cela aurait été moins pénible pour les communes et plus facilement lissable sur leurs budgets.

Si ce soir, votre note ne fait que des constats teintés de « rose » sur les mesures gouvernementales, vous savez que nous ne partageons pas la même analyse de leurs effets et du contexte. Pour les orientations budgétaires de la Ville, nous reviendrons plus en détail sur les chiffres lors du budget prévisionnel, sur vos choix de gestion et sur vos projets d'investissement.

Monsieur le Maire, vous savez que nous partageons la même volonté pour l'intérêt de notre ville et de ses habitants mais peut-être pas les mêmes projets, peut-être pas la même vision du développement de notre ville. C'est normal, c'est louable, sinon nous serions tous du même côté de la table ... mais plusieurs questions se posent. Vous utilisez dans votre formulation sur les taux d'imposition, le conditionnel. Pouvez-vous nous affirmer ce soir que vous n'augmenterez pas les taux en 2015 ? Quant à la taxe de séjour, nous n'avons accepté son augmentation qu'à la seule condition qu'elle serve en grande partie au financement de l'éclairage du château d'Amboise. Enfin, vous parlez d'élargissement de l'assiette des recettes. Cela signifie-t-il que les impôts ou les taxes s'appliqueront désormais à un plus grand éventail de biens, de services ou à une augmentation de tarifs comme vous l'avez déjà fait ces derniers mois sur un certain nombre de tarifs communaux, car vous disiez il y a quelques années et je dois admettre que je le ressens moi-même ce soir : « c'est comme une injustice quand l'Etat nous reproche de nous endetter, de participer à l'endettement, les communes, les départements, les régions doivent présenter un budget en équilibre, ce qui n'est pas obligation de l'Etat et si par malheur, une collectivité ne présentait pas son budget en équilibre, le premier à lui taper sur les doigts et à lui expliquer comment il faut faire.. »

M. GUYON : Je vois que vous avez de bonnes lectures !

M. BOUTARD : Oui, vous êtes devenu une sorte de mentor, je vous lis tous les soirs ! «et à le faire à sa place, c'est le représentant de l'Etat dans le département ? On a quand même un peu de mal à supporter ce type de leçon qu'on nous donne ». Je suis d'accord avec vous. Maintenant, ce n'est plus le reproche de participer à l'endettement mais c'est aux collectivités de pallier une partie de la facture. Les choix sont ainsi, il faudra faire avec et anticiper les deux prochaines années dans un contexte encore plus difficile pour les budgets des communes. Ce point, je le regrette car je ne l'ai pas lu dans votre note. En tout cas, sur les orientations budgétaires, c'est un tableau que

vous nous dressez et en ce qui nous concerne, le débat se portera plus sur le Budget Primitif, sur les ré-orientations, vos choix, chiffres donnés de ce que vous présenterez, je pense, le mois prochain.

M. GUYON : Alors, Monsieur Boutard, vous vous êtes surtout borné à dresser le tableau macro économique national et international, et vous avez dit vous-même, que pour les orientations budgétaires, on verra ça le jour du vote du Budget ce qui veut dire que sur les orientations qu'on vous propose, les efforts en matière de fonctionnement, les gros investissements, vous n'avez rien dit. Je vous rappelle que c'est un débat d'orientations budgétaires concernant le budget 2015 de la Ville d'Amboise et même s'il faut tenir compte de l'environnement macro économique et géopolitique, ce sont quand même les orientations budgétaires de la ville d'Amboise. La seule référence que vous avez faite, ce sont les rythmes scolaires. Oui, les rythmes scolaires nous avons anticipé depuis un certain nombre d'années, nous étions en avance, mais rien n'empêchait aussi d'autres communes, même les plus petites, d'anticiper et de dégager des priorités pour ce type d'actions, elle ne l'ont pas fait et c'est vrai que la pilule est dure maintenant. J'en ai entendu et lu quelques uns, mais pour ce qui nous concerne, nous avons largement anticipé et c'est pour cela que c'était beaucoup plus facile et une grande partie de la dépense était déjà prise en compte. Pour le reste, est-ce que vous discutez les dépenses d'investissement ? Non ! Je ne vous ai pas entendu à ce sujet

M. BOUTARD : La discussion commence

M. GUYON : Vous avez dit, on verra cela le jour du budget !

M. BOUTARD : Monsieur le Maire, vous ne pouvez quand même pas nous dire que vous n'avez pas déjà fait des choix sur vos orientations d'investissement

M. GUYON : Donc la séance d'aujourd'hui est inutile !

M. BOUTARD : Non. Sur le stade des 5 Tourangeaux et son transfert, nous vous avons déjà fait part à plusieurs reprises de notre position sur ce projet

M. GUYON : Mais sans proposition d'alternative

M. BOUTARD : Mais vous voulez qu'on fasse des propositions à chaque fois ? Je peux vous dire qu'à chaque fois que nous ferons une proposition, elle sera balayée d'un revers de la main ! Je connais comment cela fonctionne, ici en commission et de toutes façons, on n'est pas écouté. Moi je veux bien vous faire...

M. GUYON : Arrêtez de jouer les martyrs !

M. BOUTARD : Je ne joue pas les martyrs.. en tous les cas, sur vos orientations budgétaires en investissement, vous faites des choix, nous aurions été à votre place, nous en aurions fait d'autres. Maintenant, on peut reprendre nos programmes !

M. GUYON : Vous n'êtes pas là pour recommencer le programme d'il y a un an. Les électeurs ont tranché. Je vous le rappelle quand même !

M. BOUTARD : Et bien oui, les électeurs ont tranché. Je suis un républicain comme vous et j'accepte. Je n'ai jamais dit le contraire, je n'ai jamais contredit les résultats. Monsieur le Maire, vous faites des choix d'investissement, qui sont les vôtres, qui rentrent dans votre programme de campagne....

M. GUYON : Programme municipal

M. BOUTARD : Programme municipal. Nous n'aurions pas fait les mêmes. Si ce soir, nous nous mettons à discuter sur le stade des 5 Tourangeaux, mon projet était très simple : il était de ne pas transformer cet espace en un lieu pour la piscine et le stationnement. Il y a eu, à une période, la possibilité de racheter Bougard. Nous avons la possibilité de le faire et il était possible de faire à cet endroit une station pour les bus parce que, comme on l'a dit en commission, vous allez toujours avoir le

même problème, la traversée du Clos des Gardes par les bus et les voitures qui vont monter et on aura toujours....

M. GASIOROWSKI : Non. Les bus ne passent pas dans le Clos des Gardes

M. BOUTARD : Alors c'est que votre projet n'était pas clairement exposé

M. GUYON : Vous n'êtes pas assez attentif en commission

Mme GAUDRON : Vous ne connaissez pas le projet

M. BOUTARD : Madame Gaudron, quand on a voté la 1^{ère} délibération, on avait un timbre poste pour le plan et je suis allé dans les services voir le projet. J'y suis allé, j'ai regardé, j'ai vu les plans, mais en commission, on n'a jamais abordé le projet

M. GASIOROSWKI : Si le plan était mis

M. BOUTARD : Des plans de circulation

M. GUYON : Parole contre parole

M. BOUTARD : Si vous voulez, mais c'est cela le débat. Alors, nous ne partageons pas un certain nombre de points de vue. Sur la voirie, il y a d'autres efforts à faire. Vous faites des efforts qui sont, soit, conséquents mais je pense qu'il y a des rues à Amboise qui méritent des efforts d'urgence ; vous faites le choix de la maison, pour la Sécurité Sociale, pour moi ce n'était pas obligatoirement une priorité puisqu'elle était déjà installée dans ce périmètre...

M. GUYON : ...avec d'autres possibilités intérieures

M. BOUTARD : ...avec d'autres possibilités, soit. C'est un projet, c'est une vision. Alors, vous ne pouvez pas nous reprocher de ne pas annoncer les projets qui nous auraient tenus à cœur, vous avez la majorité et tout projet qu'on proposerait, vous nous diriez « vous êtes bien gentils, mais ... »

M. GUYON : Ce qui est bien, c'est que vous êtes reposant, parce que vous faites les questions et les réponses. « Je sais très bien ce que vous allez me dire, avec d'autres, cela aurait été pire... », C'est la petite musique qui revient sans arrêt, j'entends cela régulièrement, mais c'est vrai, vous êtes plutôt reposant

M. BOUTARD : Je l'ai entendu aussi cette petite musique

M. GUYON : Chantal Alexandre

Mme ALEXANDRE : Je voudrais intervenir, revenir un petit peu sur les charges de centralité. Alors, effectivement, depuis peu, nous avons la majorité au sein de la communauté de communes du Val d'Amboise, ce qui est un peu normal puisque nous représentons les habitants d'Amboise qui représentent la moitié de la population de ce territoire. Effectivement, nous pensions transférer une partie de nos charges de centralité à la communauté de communes, ce qui semble, a priori juste. Je vais vous citer un seul exemple parmi tant d'autres : le Point Sécu, seuls les amboisiens paient le loyer alors que tous les habitants du territoire ont accès à ce service mais c'était sans compter sur l'opposition constructive, comme vous l'avez déclamé, lors de l'installation du Conseil Municipal, Monsieur Boutard. Mesdames et Messieurs les élus de l'opposition, je souhaite vous dire à quel point je suis stupéfaite des prises de parole de votre leader au Conseil Communautaire qui déclare que les élus d'Amboise ont fait main basse sur la communauté de communes dans l'intention de spolier les autres communes du territoire. Alors, vous semblez avoir rallié les communes de l'ex-gouvernance de la CCVA pour qui Amboise serait hégémonique. Encore un exemple, tout frais, celui là, d'hier : en réunion à la CCVA, avec les maires de toutes les communes, un sujet a été abordé : la collecte des déchets verts. Le maire d'Amboise est intervenu pour dire qu'il souhaitait voir cette collecte maintenue et Monsieur le Maire de Neuillé, Monsieur Fouratier, affirmant et s'offusquant sur le coût de ce

service qui serait supporté par tous les habitants du territoire. Faux. Seuls les habitants d'Amboise paient ce service que la communauté de communes nous fait. Donc les amboisiens financent les services pour les autres habitants du territoire, charges de centralité, dont j'espérais me défaire en partie et les habitants d'Amboise financent leurs propres services et ce n'est pas l'inverse. Il faudrait vraiment cesser la propagation de ces contre-vérités qui nous font énormément de mal. D'ailleurs, dans un souci d'équité, le président, Claude Verne, a souhaité élargir le service de collecte à l'ensemble des habitants du territoire. Effectivement, vous n'avez de cesse, en conseil communautaire, de réclamer des postes, au sein de la communauté de communes mais comment voulez-vous qu'on accède à vos demandes avec des prises de position qui, en plus d'instaurer un climat délétère au sein du Conseil, nuisent aux intérêts des amboisiens.

Alors, je ne suis pas dupe. Des élections se préparent. C'est bien mené. Votre posture contre la suprématie, soi-disant de la ville-centre, servent vos intérêts mais je crains qu'au final, cette posture soit néfaste pour les habitants d'Amboise.

M. GUYON : Je voudrais ajouter, concernant le fait qu'on ait entendu à deux reprises, alors une fois « *vous avez foutu la patte sur la communauté de communes* », cela a été dit ici dans cette enceinte, une autre fois « *vous avez fait main basse sur la communauté de communes* ». Je vous rappelle que si nous avions retenu les propositions de la loi, telles que la loi indiquait que l'on fasse le calcul de la participation des différentes communes au sein de la communauté de communes, c'était pour Amboise 16 sièges sur 33 sauf s'il y avait un accord entre les communes, on obtenait un bonus, un bonus de 8 sièges. On a donc obtenu un bonus de 8 sièges, en disant « voilà, je fais une proposition ». La réunion s'est tenue fin 2012, dans la salle des commissions, salle Gouverné, avec les maires de la communauté de communes et j'ai fait la proposition suivante : *toutes les communes vont être représentées et on va donner un siège supplémentaire aux communes de plus de 1 000 habitants*. On s'est retrouvé ainsi à 41 conseillers communautaires et 17 pour Amboise. Nous aurions pu être 16 sur 33, j'ai fait la proposition de modification d'un accord qui donnait des sièges supplémentaires et une représentation supplémentaire aux autres communes. De 16 sur 33 nous sommes passés de 17 sur 41. Si vous appelez cela « foutre la patte sur la communauté de communes », je n'y comprends plus rien.

Maintenant, je vais vous dire autre chose..

M. BOUTARD : C'est la campagne électorale ce soir ?

M. GUYON : Non, non, ce n'est pas la campagne électorale. C'est une mise au point parce que vous vous interrogez toujours sur « *pourquoi nous ne sommes pas représentés dans telle instance* » ; l'histoire aide à comprendre le présent et je vais faire comme vous, je vais faire les questions et les réponses, vous allez me répondre que de « *toutes façons, c'est du passé et que je vis avec le passé* ». Le 18 avril 2008, c'est quelque chose qui est resté gravé dans ma mémoire. Monsieur Boutard, vous étiez présent lors de l'élection du Président et des vice-présidents de la communauté de communes dans le mandat précédent. Le Directeur Général des Services de la Communauté de communes de l'époque avait annoncé un nombre limité de vice-présidents. Je savais, parce qu'on m'avait fait passer un mot et l'info venait de la Préfecture, toute fraîche, qu'on avait droit à un poste de vice-président de plus, parce que l'élection des vice-présidents, telle qu'elle avait été réalisée, Amboise avait 3 vice-présidents, et la commune de Nazelles avait deux vice-présidents. Il y a eu une suspension de séance à ce moment là et Monsieur Boutard, vous êtes allé en voir quelques un, vous êtes allé prodiguer vos conseils, en conseillant à une commune de présenter un candidat, ce qui a été fait : Dominique Rigaud, 1^{er} adjoint de Nazelles à l'époque qui s'est présenté au poste de vice-président qui a été élu contre la candidature de Claude Michel. Il a été élu pourquoi ? Pour que Claude Michel ne soit pas vice-président si bien que le résultat a été que la commune, la ville-centre qui représente la moitié de la population : 3 vice-présidents et la commune de Nazelles, 3 vice-présidents. C'est cela l'équité ? Ce que ne supporte pas un certain nombre d'élus, de moins en moins maintenant quand même, c'est que la ville-centre ait enfin sa place. Alors Monsieur Boutard quand on a agit comme vous avez agi contre les

intérêts des amboisiens, je ne vais pas parler de la ville d'Amboise ni du nombre de sièges, et bien, on adopte un profil un peu plus bas.

M. BOUTARD : Je vais vous répondre, Madame Alexandre, Monsieur le Maire. Premièrement, je n'ai pas de leçons à recevoir de vous, qui que vous soyez, maire de cette ville ou pas maire de cette ville !

M. GUYON : Et bien, je vous en donne une quand même !

M. BOUTARD : Et bien, je m'en balance ! Tout simplement. Quant à votre propos, Madame Alexandre, il est bien gentil, ce soir, nous sommes sur les orientations budgétaires de la Ville et vous êtes en train de me faire un procès sur la communauté de communes et sur la ville-centre et les charges qu'elle devrait avoir. Alors sur le procès de 2008, je pense que les réunions sont publiques, que ça vous plaise ou que ça vous déplaise et j'y serai allé, quoi qu'il en advienne. Alors, les réunions sont publiques, vous aviez été très déçu que Madame Gaudron ne soit pas élue présidente, combien de voix d'écart entre la Présidence Madame Gaudron et la Présidence de Monsieur Courgeau ? Rappelez les chiffres ! Et c'est moi avec mes petits bras musclés qui ait été voir les élus les uns après les autres en leur disant « ne votez pas... »

M. GUYON : Non, non. Vous déformez mes propos, je vous parle du poste de 3^{ème} vice-président, Monsieur Boutard

M. BOUTARD : Et le poste de troisième vice-président, je pense que le Président Courgeau comme les vice-présidents savaient ce qu'ils avaient à faire et ils n'attendaient pas Thierry Boutard pour venir les conseiller

M. GUYON : Et pourtant, c'est ce qui s'est passé

M. BOUTARD : Alors, le fantasme ! Alors, maintenant, je suis élu et je suis après, dans la mandature de 2012

M. GUYON : Vous êtes élu amboisien ! Alors ne vous inquiétez, il y a des choses, jusque maintenant je n'en avais pas fait état et je ne vais pas me priver d'en faire état. Il faut que les amboisiens sachent, il faut que les amboisiens connaissent vos actions.

M. BOUTARD : Vous parlez de campagne. Je suis surpris, ce soir, de vous entendre parler d'un territoire comme vous en parlez

M. GUYON : Je ne parle pas de campagne

M. BOUTARD : Madame Alexandre a fait état ce soir, dans cette salle, d'une campagne future. Je ne suis pas fou et je sais entendre. La communauté de communes, quand on regarde bien, les choix qui ont été faits, je n'ai pas remis en cause la présidence du Président Verne, il a été élu à une voix supplémentaire et un vote blanc. J'aurais pu faire comme d'autres, à une époque, une suspension de séance, une demande de vice-président, une négociation autour de la table. J'accepte les résultats, vous devez les accepter aussi. Il y avait 19 contre 21, c'est comme ça. Aujourd'hui, un certain nombre de communes ont le droit de faire des choix et les maires ont le droit aussi d'avoir des avis. Alors, je suis peut-être comme vous dites, un leader, mais il en faut des leaders. Vous n'en avez pas, vous Madame Alexandre, des leaders ? Vous n'en suivez pas ? Ça m'étonnerait !

Alors quant à méthode de gouvernance, vous avez fait un choix. Vous, Monsieur le Maire, vous avez fait le choix de ne pas nous intégrer dans les commissions thématiques

M. GUYON : Et oui

M. BOUTARD : Nous sommes la seule commune de l'intercommunalité puisque...

M. GUYON : On a vu de quoi vous étiez capable !

M. BOUTARD : Non, non... ça c'est décidé au deuxième conseil communautaire ! Alors cette méthode de gouvernance, oui, sur l'annonce des commissions, comment elles étaient composées..

M. GUYON : Vous êtes en train de vous faire votre petit super 8

M. BOUTARD : C'est qui vous êtes fait votre super 8 sur 2008 ! Alors vous avez votre version des faits, j'ai ma version des faits. Alors, ce soir, je vous ai écouté calmement, je veux aussi répondre à vos propos

M. GUYON : Ça y est c'est fait !

M. BOUTARD : Je n'ai pas terminé

M. GUYON : Vous n'allez pas tenir la parole pendant toute la séance du Conseil Municipal !

M. BOUTARD : Mais Monsieur le Maire, j'ai entendu des propos, comme dans un tribunal, sur un jugement... très destructeur

M. GUYON : Non, non. Vous venez de réagir en disant, « *je n'en ai rien à faire, je ferai ce que je veux* ». Vous avez répondu d'une façon brutale...

M. BOUTARD : Et comme vous avez tenu des propos très brutaux. Alors, je sais que ce soir vous avez décidé de faire mon, portrait et bien, vous le ferez. Je pense que vous allez le faire encore dans les jours qui viennent, et bien vous le ferez, si ça vous fait plaisir, tant mieux, encore une fois

M. GUYON : Voilà, procès d'intention réguliers

M. BOUTARD : Et qu'est-ce que vous faites, vous ?

M. GUYON : On a l'habitude avec vous

M. BOUTARD : Vous n'arrêtez pas d'en faire des procès d'intention ! Et sur la communauté de communes et sur la ville d'Amboise !

M. GUYON : Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y a pas d'autres interventions, je considère que le débat d'orientation est clos. Je vous demande de m'en donner acte.

DELIBERATION

La circulaire préfectorale du 16 mars 1983 prévoit que le Débat d'Orientations Budgétaires doit donner lieu à délibération qui consiste à prendre acte de la tenue du débat.

De ce fait, en application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, a eu lieu ce jour, Salle de Conseil Municipal, un débat sur les orientations budgétaires du Budget de la Ville d'Amboise 2015.

MISE A DISPOSITION DE LA RESPONSABLE DU SERVICE URBANISME A RAISON DE 20 % D'UN TEMPS COMPLET AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE

M. GUYON : François Cadé pour la mise à disposition de la responsable du Service Urbanisme.

M. CADÉ : Considérant le manque de moyens humains au sein de la Communauté de Communes du Val d'Amboise pour effectuer les tâches administratives et techniques relatives au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et la possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la commune d'Amboise, il vous est proposé d'autoriser la mise à disposition d'un agent titulaire, technicien principal de 1^{ère} classe de la

commune d'Amboise, Responsable du service Urbanisme, auprès de la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

Cet agent serait mis à disposition à raison de 20 % d'un temps complet.

La convention jointe précise, les conditions de mise à disposition du fonctionnaire intéressé et notamment : « *la nature des activités exercées par le fonctionnaire mis à disposition, ses conditions d'emploi, les modalités du contrôle et de l'évaluation de ses activités.* »

La mise à disposition aurait lieu à compter du 1^{er} mars 2015 pour une durée d'un an. L'agent a pris connaissance de la convention et a formalisé par écrit son accord.

Le projet de convention est soumis par la commune d'Amboise à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire, le 10 février 2015.

La Commission des Affaires Générales, des Ressources Humaines et de la Démographie, réunie le 20 Janvier 2015, a émis un avis favorable.

Autorisez-vous le Maire à signer la convention de mise à disposition de la Responsable du service urbanisme à raison de 20% d'un temps complet avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise ?

C'est une mise à disposition d'un an, il n'est pas marqué renouvelable et s'il fallait renouveler, on reviendrait discuter de l'objet.

M. GUYON : Y a-t-il des interventions ? Je mets au vote

POUR : 26

ABSTENTIONS : 7 (M. BOUTARD, Mme MOUSSET, Mme SAULAS DALBY, M. BOUCHEKIOUA, M. NORGUET, M. GALLAND, Mme GUERLAIS)

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant :

- le manque de moyens humains au sein de la Communauté de Communes du Val d'Amboise pour effectuer les tâches administratives et techniques relatives au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- la possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la commune d'Amboise,

Il est proposé d'autoriser la mise à disposition d'un agent titulaire, technicien principal de 1^{ère} classe de la commune d'Amboise, Responsable du service Urbanisme, auprès de la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

Cet agent serait mis à disposition à raison de 20 % d'un temps complet.

La convention jointe précise, conformément à l'article 1 du décret susvisé, les conditions de mise à disposition du fonctionnaire intéressé et notamment : « *la nature des activités exercées par le fonctionnaire mis à disposition, ses conditions d'emploi, les modalités du contrôle et de l'évaluation de ses activités.* »

La mise à disposition aurait lieu à compter du 1^{er} mars 2015 pour une durée d'un an. L'agent a pris connaissance de la convention et a formalisé par écrit son accord.

Le projet de convention est soumis par la commune d'Amboise à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire, le 10 février 2015.

Le Conseil Municipal après délibération,

- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de la Responsable du service urbanisme à raison de 20% d'un temps complet avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL

ENTRE la Commune d'Amboise représentée par son Maire, Monsieur Christian GUYON, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 29 Janvier 2015,
d'une part,

ET la Communauté de Communes du Val d'Amboise représentée par son Président, Monsieur Claude VERNE, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du.....

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Conformément aux dispositions des articles 61 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, la Commune d'Amboise met à disposition de la Communauté de Communes du Val d'Amboise, Madame Solange NOLOT, agent titulaire, technicien principal de 1^{ère} classe, à raison d'un temps de travail correspondant à 20 % d'un temps plein.

ARTICLE 2 : NATURE DES FONCTIONS EXERCÉES PAR LE OU LES FONCTIONNAIRE(S) TERRITORIAL MIS A DISPOSITION

Madame Solange NOLOT est mise à disposition en vue d'exercer les fonctions administratives et techniques pour le compte du Syndicat mixte en charge du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) au sein du service Urbanisme-Planification de la Communauté de Communes du Val d'Amboise, sous la responsabilité du responsable du service.

Les activités principales dévolues à l'agent seront :

- Participer à la mise en œuvre du projet d'aménagement communautaire
- Participer à l'évolution des missions du service
- Participer à la mise en œuvre d'un système d'information géographique (SIG) sur le territoire du Val d'Amboise
- Participer à la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale
Le détail des activités est décrit dans la fiche de poste annexée à la présente convention.

ARTICLE 3 : DURÉE DE LA MISE A DISPOSITION

Madame Solange NOLOT est mise à disposition de la Communauté de Communes du Val d'Amboise à compter du 1^{er} mars 2015 pour une durée d'un an.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EMPLOI DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

La Communauté de Communes du Val d'Amboise organise le travail du fonctionnaire dans les conditions suivantes :

- Sur la base d'une journée de travail par semaine, définie en accord avec la responsable du service et la Direction Générale de la commune d'origine et sur la base d'un temps de travail de 7 h 48, calculé au prorata du temps de travail hebdomadaire de 39 heures exercé dans la commune d'origine.
- Le calcul des congés et RTT pris sur le temps de présence à la Communauté de Communes se fera au prorata du temps de mise à disposition (20 %).

La Communauté de Communes du Val d'Amboise est informée des décisions, dans les domaines énumérés ci-après :

- congés annuels
- congés de maladie ordinaire
- accident du travail ou maladies professionnelles

La Commune d'Amboise continue à gérer la situation administrative du personnel mis à disposition.

Elle prend les décisions relatives aux congés suivants :

- congé de longue maladie,
- congé de longue durée,
- temps partiel thérapeutique,
- congé pour maternité, pour paternité ou pour adoption,
- congés de formation professionnelle notamment liés au DIF
- congé pour formation syndicale,
- congé « jeunesse » (8° de l'article 57 de la loi n°84-53)
- congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie,
- congé de représentation
- congé pour validation des acquis de l'expérience
- congé de présence parentale
- congé pour bilan de compétences

ARTICLE 5 : RÉMUNÉRATION DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

La Commune d'Amboise verse au fonctionnaire mis à disposition la rémunération correspondant à son grade à la Commune d'Amboise (traitement de base, supplément familial et les indemnités le cas échéant).

La Communauté de Communes du Val d'Amboise peut indemniser les frais et sujétions auxquels s'exposera le fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions.

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION

Le montant de la rémunération, des cotisations et contributions afférentes ainsi que les charges correspondant au 2e alinéa du III de l'article 6 du décret du 18 juin 2008 versés par la Commune d'Amboise, sont remboursés par la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

La Commune d'Amboise supporte seule les charges résultant d'un accident survenu dans l'exercice des fonctions ou d'un congé pour maladie qui provient de l'une des causes exceptionnelles prévues à l'article L27 du Code des pensions civiles et militaires de retraite, ainsi que de l'allocation temporaire d'invalidité.

ARTICLE 7 : MODALITÉS DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

La Communauté de Communes du Val d'Amboise transmet à la Commune d'Amboise un rapport annuel sur l'activité du personnel mis à disposition, après un entretien individuel.

La Commune d'Amboise établit le compte rendu de l'entretien professionnel.

ARTICLE 8 : DROITS ET OBLIGATIONS

L'agent mis à disposition demeure soumis aux droits et obligations des fonctionnaires tels que définis par la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et à la réglementation relative aux cumuls d'emplois.

En cas de faute, une procédure disciplinaire peut être engagée par la Commune d'Amboise. Elle peut être saisie par la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

ARTICLE 9 : FIN DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention, à la demande :

- de la Commune d'Amboise
- de la Communauté de Communes du Val d'Amboise
- ou du fonctionnaire mis à disposition.

Un préavis de 3 mois sera appliqué.

En cas de faute disciplinaire, il peut être mis fin sans préavis à la mise à disposition par accord entre la Commune d'Amboise et la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

ARTICLE 10 : TRANSMISSION PRÉALABLE DE LA CONVENTION AU FONCTIONNAIRE

La présente convention a été transmise au fonctionnaire pour accord, avant sa signature.

ARTICLE 11 : TRANSMISSION D'UN RAPPORT ANNUEL AU COMITÉ TECHNIQUE

Un rapport annuel émis de chaque collectivité sera transmis au Comité technique compétent.

ARTICLE 12 : JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention, relèvent de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} Janvier 2015

M. GUYON : Tableau des effectifs au 1^{er} Janvier 2015. François Cadé

M. CADÉ : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs permanents, à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

Aussi, il vous est aujourd'hui proposé d'approuver le tableau des effectifs de la commune d'Amboise au 1^{er} janvier 2015 détaillé en annexe.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget 2015 - chapitre 12.

Vous avez les tableaux détaillés joints. Nous avons eu des départs à la retraite et des remplacements :

Dans les écoles, une personne est partie à la retraite, remplacée par un agent non titulaire

Aux espaces verts, une personne est partie à la retraite, remplacée par une personne mutée de la commune de St Martin le Beau

A la voirie, un départ à la retraite remplacé par une personne qui était présente et qui a été nommée stagiaire

A la police Municipale, une personne partie à la retraite au 1^{er} novembre 2014 qui a été remplacée au 19 Janvier 2015

Le responsable Logistique parti à la retraite a été remplacé en interne par le chef d'équipe, lui-même non remplacé sur son poste, mais le poste a été pourvu par un jeune en emploi avenir

Pour ce qui est des disponibilités :

Une demande de mise en disponibilité au service de Plomberie : un poste est vacant au 1^{er} avril qui sera remplacé par un agent non titulaire

La police municipale, un poste est vacant qui pourra être remplacé à compter de mai 2015, par un ASVP en CDD pendant 7 mois

Il y a eu voté lors d'un précédent conseil municipal, le transfert de 3 postes à la Communauté de communes, 2 dans la filière animation et un poste dans la filière administrative et nous avons eu la nomination de 4 stagiaires, donc d'agents contractuels qui ont été stagiariés, un à l'urbanisme, un à l'accueil à la mairie, un à l'agence postale et un au service Peinture.

La Commission des Affaires Générales, des Ressources Humaines et de la Démographie, réunie le 20 Janvier 2015, a émis un avis favorable.

Acceptez-vous le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2015 ?

M. GUYON : Y a-t-il des interventions ? Je mets au vote

POUR : 26

ABSTENTIONS : 7 (M. BOUTARD, Mme MOUSSET, Mme SAULAS DALBY, M. BOUCHEKIOUA, M. NORGUET, M. GALLAND, Mme GUERLAIS)

DELIBERATION

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs permanents, à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

Aussi, il est aujourd'hui proposé d'approuver le tableau des effectifs de la commune d'Amboise au 1^{er} janvier 2015 détaillé en annexe.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget 2015 - chapitre 12.

Le Conseil Municipal après délibération,

- Accepte le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2015.

ACQUISITION DE PARCELLES A LA SOCIETE EPIC Lieudit les Varennes

M. GUYON : Acquisition de parcelles à la société EPIC au lieudit Les Varennes. Dominique Berdon

M. BERDON : La préservation de l'environnement de certains sites sensibles et des espaces naturels de notre territoire amboisien - les rives de la Loire notamment - ainsi que l'amélioration de la qualité de vie des habitants constituent de réelles préoccupations de la Ville d'Amboise. C'est notamment le cas pour le secteur des Varennes du Four à Chaux où la Ville d'Amboise souhaite acquérir des parcelles lorsque des opportunités se présentent, afin d'accroître sa maîtrise foncière du site à terme pour pouvoir y développer des projets liés au maraîchage et au jardinage.

La Société EPIC, représentée par M. MORIN, est propriétaire des parcelles cadastrées AA 14 d'une superficie de 3 393 m² et AL 3 d'une superficie de 5 199 m², au lieudit Les Varennes à Amboise. Le plan est joint en annexe.

Elle a proposé à la Commune d'acquérir ces parcelles d'une contenance totale 8 592 m² pour un montant de 10 000 €. Les frais d'acte seraient à la charge de la Commune.

La Commission des Affaires Générales, des Ressources Humaines et de la Démographie, réunie le 20 Janvier 2015 a émis un avis favorable.

Acceptez-vous d'acquérir les parcelles cadastrées AA 14 et AL 3 appartenant à la société EPIC représentée par M. MORIN, lieudit Les Varennes, d'une contenance de 8 592 m² pour un montant de 10 000 € et autorisez-vous le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme à signer l'acte notarié à intervenir et toutes les pièces relatives à cette affaire ?

Ce sont des parcelles qui sont situées au bord de la route de Tours et ce qui est intéressant, c'est que ce sont de grandes parcelles, situées près de bâtiments, ce qui

nous permettrait d'aller plus loin dans notre projet d'installation d'un maraîchage local et bio. Je pense que c'est un projet qu'on va pouvoir porter peut-être l'année prochaine,

M. GUYON : J'ai rencontré les frères Ploux qui ont acquis l'exploitation et qui ne sont pas opposés à l'utilisation, une location d'un de leurs bâtiments, un de leur hangar et un maraîcher pourrait y stocker éventuellement son matériel. Pour information l'un des deux terrains que nous avons acquis est un des terrains dans lequel se trouvaient les tulipes de l'espoir, mais qui continuent, je crois. Y a-t-il des questions ?

Mme MOUSSET : En mai 2014, on a acheté à 1,89 € le m², en novembre, 1,50 € et là, 1,16 €. On ne peut pas fixer un prix ?

M. GUYON : 1,16 €, on l'a payé un peu moins cher. En réalité, 10 000 €, c'est très exactement le prix que Monsieur Morin avait acheté le terrain. Il n'a pas cherché à faire de plus-value. 10 000 € et on a les frais d'acte à notre charge. Dans ce coin là, c'est vraiment une négociation de gré à gré. Je pense que les frères Ploux sont intéressés par une bande de terrain qui se trouve près de chez eux. Je pense qu'ils veulent faire un beau projet, vendre du granulat qui sorte un peu de l'ordinaire, du caillou blancs, du caillou de couleur, faire un lieu d'exposition de ces produits là. Je mets au vote.

POUR : Unanimité

DELIBERATION

La préservation de l'environnement de certains sites sensibles et des espaces naturels de notre territoire amboisien - les rives de la Loire notamment - ainsi que l'amélioration de la qualité de vie des habitants constituent de réelles préoccupations de la Ville d'Amboise.

C'est notamment le cas pour le secteur des Varennes du Four à Chaux où la Ville d'Amboise souhaite acquérir des parcelles lorsque des opportunités se présentent, afin d'accroître sa maîtrise foncière du site à terme pour pouvoir y développer des projets liés au maraîchage et au jardinage.

La Société EPIC, représentée par M. MORIN, est propriétaire des parcelles cadastrées AA 14 d'une superficie de 3 393 m² et AL 3 d'une superficie de 5 199 m², au lieudit Les Varennes à Amboise.

Elle a proposé à la Commune d'acquérir ces parcelles d'une contenance totale 8 592 m² pour un montant de 10 000 €.

Les frais d'acte seraient à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal après délibération,

- * Accepte d'acquérir les parcelles cadastrées AA 14 et AL 3 appartenant à la société EPIC représentée par M. MORIN, lieudit Les Varennes, d'une contenance de 8 592 m² pour un montant de 10 000 € et autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme à signer l'acte notarié à intervenir et toutes les pièces relatives à cette affaire.

AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PREMIER ARRET DE PROJET DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2015-2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE

M. GUYON : Avis de la commune sur le premier arrêt de projet du PLH. Chantal Alexandre.

Mme ALEXANDRE : Le PLH, le document est à votre disposition si vous voulez le consulter. C'est un document qui est élaboré depuis plusieurs mois, depuis le 7 Février 2013, en étroite collaboration avec les communes membres ainsi qu'avec les partenaires institutionnels et les acteurs de l'Habitat et du Territoire.

Il y a eu énormément de réunions, 13 réunions, soit des réunions individuelles, soit des réunions en groupe d'élus. On est allé jusqu'à 30 personnes à ces réunions.

Il y a eu un diagnostic comme il se doit, un document d'orientations et un programme d'actions.

Ce programme d'actions se décline en 26 actions réparties en 4 axes :

- Axe 1 : Développer et diversifier l'offre de logement et d'hébergement pour répondre à des besoins spécifiques /

On reprend les actions du premier PLH, on a gardé ce qui nous a paru intéressant : s'occuper des publics qu'on dit spécifiques, ce sont les publics dont le marché ne peut pas s'occuper, à savoir les gens en grande difficulté sociale, les jeunes sans revenus ou avec très peu de revenus, les personnes âgées avec peu de revenus aussi, les gens du voyage, les personnes handicapées aussi.

Première action, poursuivre le soutien au FJT et les deux actions qui suivent, la 2 et la 3, on va déléguer à l'ASAHJ, l'association qui gère le FJT, on voudrait qu'il propose des offres intermédiaires locatives aux jeunes et l'accès au logement pour les jeunes sans revenus

L'action 4, on a étendu le lien social à l'ensemble du territoire. Ça ne concerne pas Amboise puisque cela concerne les communes en dessous de 1 500 habitants. Amboise, il y a le CCAS qui gère les difficultés de ces publics.

L'action 5 : favoriser une structure d'hébergement temporaire pour les personnes âgées. Le projet avait commencé à voir le jour au premier PLH, c'est un hébergement temporaire qui serait plus ou moins situé vers Malétrenne, c'est ce qu'on appelle un relais Sepia

M. GUYON : Relais Sépia, c'est la marque déposée. C'est un lieu d'accueil temporaire pour permettre aux personnes âgées qui ont connu ou eu des opérations ou des difficultés de santé de se refaire une santé en attendant de réintégrer leur domicile en autonomie.

Mme ALEXANDRE : L'action 6 concerne aussi les personnes âgées, c'est leur proposer une offre intermédiaire. Il y a un projet qui est en train de se concrétiser sur Nazelles. L'action 7, c'est poursuivre le soutien aux logements d'urgence existants, et voir si on peut l'étendre sur d'autres communes en fonction des besoins. L'action 8 : créer une aire d'accueil des gens du voyage. L'action 9, identifier les besoins de sédentarisation des gens du voyage. Il y a quelques demandes sur les communes, Nazelles par exemple a des projets.

- Axe 2 : Faciliter la mixité sociale et contribuer au « mieux vivre ensemble »

L'action 10, guider et accompagner le développement du parc locatif. Action 11, mettre en œuvre une politique foncière. On a mis une enveloppe de 100 000 €, dans l'ancien PLH il y avait une enveloppe de 200 000 € qui n'a jamais été sollicitée sauf pour la MARPA. Donc une enveloppe de 100 000 € pour des projets qu'on souhaite un petit peu innovants. On ne s'est pas fixé de règles, justement, pour pouvoir répondre aux demandes des communes ou des bailleurs sociaux.

Action 12, valoriser l'image des logements locatifs sociaux

Action 13, concevoir un plan partenarial de gestion des demandes des logements sociaux d'information des demandeurs. C'est un service qui est actuellement assuré par le CCAS et visiblement, il est souhaité que ce soit la Communauté de Communes qui se charge de cette de cette gestion des demandes de logements sociaux

L'action 14, mieux connaître les situations de mal adaptation des logements locatifs sociaux par rapport à leur occupation. Pour faire court, vous avez un couple qui est dans un logement locatif avec des enfants depuis 20 ans, les enfants partent ou un veuvage, la personne se retrouve seule dans un appartement qui ne correspond plus forcément à ses besoins.

Action 15, encourager l'accession sociale à la propriété

Action 16, mieux communiquer sur les dispositifs d'aides auprès des bailleurs. C'est une action qui figurait au premier PLH qui a été sollicitée tout dernièrement. On a passé une délibération, il n'y a pas longtemps à la Communauté de Communes, action qui n'était pas connue.

- Axe 3 : Poursuivre l'amélioration qualitative du parc privé de logements locatifs sociaux

Action 17 : réaliser une étude sur le parc de logements vacants pour éventuellement les remettre sur le marché

Action 18 : articuler les actions sociales de lutte contre le mal logement. C'est le Conseil Général qui relance ce plan et il souhaite que les communautés les accompagnent dans leur démarche

Action 19 : Programme 1, 2, 3 Chez Vous qui aide les habitants des communes sous conditions de ressources à améliorer soit leur isolation, soit leur salle de bain, soit leur assainissement....

Action 20, sensibiliser les propriétaires à l'amélioration de leur logement et là, on fait intervenir l'ALE, l'Agence Locale de l'Energie, car on sait bien que si l'action 1, 2, 3 Chez Vous est formidable parce qu'elle donne de l'argent concrètement, on ne va pas pouvoir poursuivre cette action car elle coûte trop cher, notamment en ingénierie et on souhaite avoir une action plus pédagogique une fois le programme 1,2, 3 terminé.

Action 21 : S'associer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Contrat de Ville. Il n'y a qu'Amboise qui en a un.

Action n° 22 : Suivre les actions de rénovation du parc locatif social par la sensibilisation des locataires. Une fois que les bailleurs sociaux ont remis en état les appartements, notamment par de l'isolation, du double vitrage, de la VMC double flux.. Il faut apprendre aux gens à ne pas ouvrir les fenêtres quand il fait trop chaud, les petits gestes de bon sens...

Axe 4 : C'est la petite touche développement durable et le suivi de la politique locale de l'habitat

Action n° 23 : Contribuer à l'émergence et au développement de projets d'habitat participatif. On espère voir émerger cet habitat participatif. Il y a des projets sur Tours. Cela se fait beaucoup en Allemagne et dans les pays du nord. On va voir ce qu'on peut faire en la matière

Action n° 24 : Elaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Les communes ont jusqu'à 2017 pour se prononcer et c'est vrai que dans l'idéal, ce serait vraiment bien que ce soit la communauté de communes qui ait une vision d'ensemble sur le territoire

Action n° 25 : Former les élus locaux aux outils de l'urbanisme durable et opérationnel.

Action n° 26 : Créer un Observatoire Local de l'Habitat.

Voilà les 26 actions. Globalement, cela va nous faire une construction de 480 logements sur 6 ans sur le territoire communal, dont 84 logements locatifs sociaux, soit 28 par an. A Amboise, nous ne sommes pas en retard au niveau des logements locatifs sociaux. Nous avons atteint nos 20 %. Il y a des communes comme Nazelles qui ne sont pas à 20 %, ils vont avoir du retard à rattraper

M. GUYON : Nous sommes à 29,58 % de logements sociaux.

Mme ALEXANDRE : La mise en œuvre. Le projet a été arrêté le 11 Décembre 2014 par la Communauté de Communes. Le projet a été transmis pour avis aux communes et au SCOT ABC. On a 2 mois pour se prononcer.

Au vu de ces avis, la Communauté de Communes va éventuellement le modifier au vu des remarques. Elle le transmettra au Préfet de Département qui transmettra au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) qui se prononcera sous 2 mois. Après, il y a un retour à la Communauté de Communes. Cela va nous faire en Juillet, à peu après. Donc, quelque chose qui a été commencé en 2013 va se terminer en juillet 2015.

M. GUYON : Le projet arrive chez nous et on doit se prononcer. Des interventions ?

M. NORGUET : Monsieur le Maire, j'aimerais apporter une précision concernant la commission. Il est noté dans le document que la commission qui s'est réunie le 15 Janvier dernier a émis un avis favorable. Si mes souvenirs sont bons, après la présentation de Madame Alexandre, nous avons échangé sur la mixité sociale et à

aucun moment, notre avis n'a été recueilli. Il y a eu un échange général autour de la table.

M. GUYON : Vous n'avez rien dit de défavorable ?

M. NORGUET : Nous avons échangé sur la mixité sociale

Mme ALEXANDRE : Madame Nolot a rédigé le compte rendu et comme il n'y a pas eu de remarques, elle a considéré que c'était favorable, mais si vous voulez on peut le retirer

M. GUYON : On peut enlever le mot « favorable » : la commission a émis un avis. On va en émettre un aujourd'hui

Mme MOUSSET : On s'interroge et on a parlé lors de la commission, on s'intéresse effectivement aux catégories en difficulté, ce qui est très louable, mais il n'y a rien de fait pour les catégories moyennes qui sont aussi de plus en plus en difficulté

M. GUYON : Cela dépend où on situe la moyenne

Mme MOUSSET : Après effectivement, ça peut être un débat....

M. BOUTARD : Dans le projet du développement du territoire, on peut avoir des opérations pour les catégories moyennes, ce qu'on considère un SMIC plus, ce qui n'est pas grand-chose, je sais que certains hommes politiques considèrent la catégorie moyenne à 4 ou 5 000 € de revenu mensuel par foyer fiscal, ce qui est déjà une bonne moyenne. Il y a une autre question qui se pose, c'est sur le handicap. On est souvent intervenu sur le handicap et je ne vois pas dans vos objectifs une notion assez marquée pour le handicap

M. GUYON : Il y a la loi, c'est très clair, il y a loi qui s'impose

M. BOUTARD : Au-delà de la loi sur l'accessibilité, il peut y avoir des chantiers de faits sur de l'habitat pour handicapés. On n'a pas de grandes priorités, on n'a pas réaffirmé nos priorités sur ces opérations là. Dans le cadre de la mixité sociale, il y a un certain nombre de bailleurs sociaux qui ont déjà fait, je sais que les associations sont assez défavorables à l'idée d'être toujours au rez-de-chaussée, de faire des appartements pour les handicaps moteurs au rez-de-chaussée, mais au moins c'est déjà une première étape de réponse. Je pense que ce serait bien d'avoir un regard sur ces questions là. Vous connaissez comme moi des amboisiens qui sont en fauteuil ou qui connaissent des difficultés de mobilité et qui n'ont pu aller que dans le parc locatif privé

M. GUYON : Oui, mais cela c'est pour l'amélioration de l'existant

M. BOUTARD : Ce n'est pas sur de la construction

M. GUYON : Sur de la construction, maintenant, c'est très clair, pour certaines catégories, c'est la douche dite à l'italienne, les portes sont aux normes, les interrupteurs... Alors pour la réponse à Madame Mousset, je suis de ceux qui, et c'est ce qu'on fait dans les négociations qu'on a avec les promoteurs, lorsqu'il s'agit de construire du logement, on ne souhaite pas avoir que du logement social, ni que du logement « réservé » aux personnes âgées, je souhaite aussi qu'il y ait de l'accession libre et qu'il y ait de la location privée. Nous sommes en cours de négociations et je ne voudrais pas faire capoter un certain nombre de choses, mais je vais plutôt dans votre sens.

M. BOUTARD : Sur ce programme 1, 2, 3 Chez Vous, Madame Alexandre, vous dites que lorsqu'on arrivera au terme du programme, vous pensez le modifier, pour faire uniquement du pédagogique

Mme ALEXANDRE : Pas uniquement, pour l'instant, rien n'est décidé mais on s'est rendu compte que cela nous coûtait quand même très cher

M. BOUTARD : Mais le retour sur investissement pour la société

M. GUYON : Pour les locataires qui économisent de l'énergie..

M. BOUTARD : Oui, cela a quand même une grande qualité environnementale

M. GUYON : Bien sûr

M. BOUTARD : On est tous attaché d'ailleurs et peut-être que le programme 1, 2, 3 Chez Vous portera un œil attentif sur l'hôtel de ville d'Amboise...

Mme ALEXANDRE : Oui, sauf qu'il faudra faire le bilan du programme 1, 2, 3 Chez Vous. En ce moment, les dossiers qui passent, la grande mode, on supprime les baignoires pour mettre des douches à l'italienne en mettant des jolis faïences, je ne suis pas sûre que...

M. BOUTARD : Je suis très réservé sur cette idée de suspendre le programme 1, 2, 3 Chez Vous. Des phénomènes de réorientations sur le financement des aspects techniques mais sur des aspects d'embellissement, qu'on mette des critères un peu plus sévères, je suis d'accord, mais je trouve que ce programme avait au moins vocation, pour un certain nombre de personnes, de faire de l'économie d'énergie

M. GUYON : Dans l'axe 3, c'est bien indiqué, on poursuit le programme pour toutes les communes

Mme ALEXANDRE : On veut le réorienter de façon différente. Ce qui nous coûte cher, ce ne sont pas tellement les aides, c'est l'animation, l'ingénierie de ce programme qui est gérée par le PACT 37 et on trouve qu'il y a une disproportion entre ce qu'on donne pour l'ingénierie, l'animation et les aides. On aimerait bien qu'il y ait plus d'aides et un peu moins d'ingénierie.

M. BOUTARD : Expliqué comme cela, ça paraît....

M. VERNE : Simplement, pour revenir sur 1, 2, 3 Chez vous et sur la question des moyens, globalement, effectivement, la problématique c'est que, on s'aperçoit qu'on donne beaucoup d'argent à un cabinet d'études, quel qu'il soit, et on préfère effectivement avoir une action plus pragmatique vis-à-vis des habitants et ça passe aussi par beaucoup de pédagogie et derrière des économies d'énergie et l'argent qu'on n'aura pas mis dans le cabinet d'études, on préfère le donner directement aux habitants du territoire.

Sur les logements sociaux, en général, le PLH sert uniquement à déclencher des aides, qu'elles soient du Conseil Général, de la Région et de l'Etat.. on est dans cette logique. Ce qu'il faut savoir c'est que les bailleurs sociaux... il y en a deux essentiellement sur notre territoire, là effectivement on n'est plus sur des normes.. Les normes, je suis contre, parce que c'est très normatif, il faut décliner un peu les même choses partout, on fait un petit peu pour que ce soit environnemental, un petit peu pour gérer le handicap, etc.. derrière cela, on fait venir d'autres bailleurs.. il y a des bailleurs qui vont venir qui travaillent beaucoup sur Tours, ils n'ont jamais travaillé sur le canton d'Amboise et ils ont hâte de venir travailler sur le canton d'Amboise, et déclencher des possibilités de locatif à des prix très intéressants et du prêt social.. on est dans cette logique là. Le PHL n'impose rien. Il déclenche effectivement des aides, ce sont les fiches action... les projets politiques des communes, chacun fait ce qu'il veut. Sur le social ce qui est ciblé dans ce cadre du PLH, c'est le nombre de logements sociaux sur Nazelles-Négron. Par contre on a la volonté par rapport à l'ancien PLH, c'est d'être beaucoup plus pragmatique. On a repris ce qui existait déjà pour d'orienter cela vers des aides beaucoup plus directes..

M. BOUCHEKIOUA : J'ai une question relative à l'action qui porte sur les hébergements temporaires, étude d'un diagnostic qui vise à évaluer les besoins... ?

M. GUYON : Alors, le logement temporaire, c'est celui qui est en route sur Nazelles ou.... ?

Mme ALEXANDRE : Quel axe ?

M. BOUCHEKIOUA : l'axe I – 7-2

M. GUYON : Evaluer les besoins supplémentaires en logements d'urgence et hébergements temporaires.

Mme ALEXANDRE : C'est le Conseil Général ou l'ARS qui déclenche des financements pour ces hébergements d'urgence. Ils n'ont plus d'argent. On a été prudent, en se disant qu'on allait d'abord voir si on a déjà des besoins, on s'en doute, notamment Nazelles aimerait bien avoir des logements d'urgence, mais on est resté prudents parce qu'on s'est dit que si le Conseil Général ou l'ARS ne peuvent pas financer ces logements, nous, on ne pourra pas y aller seuls. C'est pour cela qu'on a été prudent et c'est le Conseil Général qui nous a alertés. Ça répond à votre interrogation ?

M. BOUCHEKIOUA : En partie. En fait c'était plutôt sur la forme, sur l'évaluation et l'intervention de Monsieur Verne sur la qualité le suivi

M. GUYON : L'étude est très vite faite. Les hébergement d'urgence sont complets. Ça veut dire qu'il y a des besoins et on n'y met pas des gens qui n'ont pas besoin d'y être. Je vous assure que c'est réellement, quelquefois, en catastrophe que les choses se font.

M. BOUTARD : Je reviens sur les remarques de Monsieur Verne. Ce PLH a vocation à déclencher des aides des collectivités et de l'Etat, c'est une question, ce n'est pas une affirmation, il déclenche des aides des collectivités et de l'Etat que s'il y a un programme auquel on répond à des objectifs. L'Etat et les collectivités ne vont pas donner de l'argent parce qu'on fait un PLH. Il va bien falloir les faire ces actions, il va bien falloir les mettre en place

M. VERNE : Il y a des fiches-actions. Normalement, il y a un suivi du PLH. Le dernier PLH, ça a été dramatique en termes de résultats, que ce soit les 2 Rives, que ce soit l'ex-Val d'Amboise, on n'a pas répondu aux objectifs des fiches-actions. Là, les fiches actions ne sont déclenchées que si nous, on enclenche la dynamique. Sur l'habitat participatif, on va y aller effectivement s'il y a des familles et comme c'est intégré dans le cadre du PLH, si on l'enclenche, soit le Conseil Général, soit la Région, soit l'Etat enclencheront aussi une dynamique d'aides.. C'est très ciblé par action et c'est pour cela qu'on passe au niveau Régional...

M. GUYON : S'il n'y a plus de questions, je mets au vote

POUR : 26

ABSTENTIONS : 7 (M. BOUTARD, Mme MOUSSET, Mme SAULAS DALBY, M. BOUCHEKIOUA, M. NORGUET, M. GALLAND, Mme GUERLAIS)

DELIBERATION

Vu la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains,
Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,
Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,
Vu le Code de Construction et de l'Habitation, et plus particulièrement, ses articles R302-8 à R302-11 relatifs à la procédure d'approbation du Programme Local de l'Habitat (PLH),
Vu les statuts de la Communauté de Communes du Val d'Amboise,
Vu la délibération n° 2014-12-09 de la Communauté de Communes du Val d'Amboise arrêtant un premier projet de PLH 2015-2020,
Vu le premier arrêt de projet du PLH joint à la présente délibération.

Considérant que le projet de PLH doit être soumis au vote du Conseil Municipal de la commune d'Amboise,

La Communauté de Communes du Val d'Amboise a élaboré son Programme Local de l'Habitat suite à la délibération du 7 février 2013 prise par l'ex Communauté de Communes Val d'Amboise.

Il est rappelé que ce document a été élaboré à l'échelle du nouveau territoire issu de la fusion, le 1^{er} janvier 2014, de la Communauté de Communes Val d'Amboise et de la Communauté de Communes des Deux Rives.

Ce document a été réalisé depuis plusieurs mois en étroite collaboration avec les communes membres, ainsi que les partenaires institutionnels et acteurs de l'habitat du territoire. Il est composé :

- D'un diagnostic ;
- D'un document d'orientations ;
- D'un programme d'actions.

A partir du diagnostic réalisé, le PLH présente notamment les objectifs de production de logements, en particulier locatifs sociaux, à l'échelle communautaire et au niveau communal. Il définit également, pour les 6 prochaines années, 26 actions réparties en 4 axes :

- Axe 1 : Développer et diversifier l'offre de logement et d'hébergement pour répondre à des besoins spécifiques
- Axe 2 : Faciliter l'essor d'une mixité de l'offre résidentielle afin de contribuer au « vivre ensemble »
- Axe 3 : Poursuivre l'amélioration qualitative du parc privé et des logements locatifs sociaux
- Axe 4 : Intégrer les bénéfices du développement durable dans la conduite et le suivi de la politique locale de l'habitat

Les actions composant chaque axe sont détaillées en annexe.

Il est rappelé que ce premier arrêt de projet du PLH fixe comme objectif la construction de 480 logements sur 6 ans sur le territoire communal, dont 84 logements locatifs sociaux.

Les actions du PLH sont de différentes natures : soutien financier de la part de la Communauté de Communes du Val d'Amboise, animation et coordination en matière d'habitat durable, avec notamment l'objectif de répondre aux besoins sociaux des habitants et des populations les plus fragiles du territoire et d'améliorer la qualité des logements.

Ce projet de PLH a été arrêté par le Conseil Communautaire du 11 décembre 2014. Selon la procédure de validation du PLH, le projet de PLH a été transmis pour avis aux communes membres de la Communauté de Communes du Val d'Amboise et au Syndicat Mixte en charge du Schéma de Cohérence Territoriale Amboise/Bléré/Château-Renault (SCOT ABC), qui ont à se prononcer sous 2 mois à compter de la notification de la délibération.

Au vu des avis des conseils municipaux et du Syndicat Mixte en charge du SCOT ABC, un second arrêt de projet du PLH sera de nouveau soumis au Conseil Communautaire, puis transmis ensuite au Préfet de Département. Celui-ci le transmettra pour avis au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) qui se prononcera sous 2 mois. En retour, l'avis du CRHH sera transmis au Préfet qui le transmettra à la Communauté de Communes.

Ce projet de PLH, éventuellement modifié, sera de nouveau soumis au Conseil Communautaire pour adoption, puis transmis pour information aux personnes morales associées à son élaboration.

Le Conseil Municipal après délibération,

- Emet un avis favorable sur le projet du Programme Local de l'Habitat (PLH) élaboré par la Communauté de Communes du Val d'Amboise.
- Confirme que les objectifs et la territorialisation des actions correspondent aux objectifs de développement et aux moyens de la Commune.

ANNEXE 1

- **Axe 1 : Développer et diversifier l'offre de logement et d'hébergement pour répondre à des besoins spécifiques :**
 - Action n° 1 :
Poursuivre le soutien au Foyer des Jeunes Travailleurs pour les jeunes apprenants en alternance.
 - Action n° 2 :
Développer l'intermédiation locative pour les jeunes.
 - Action n° 3 :
Faciliter l'accès à l'hébergement et au logement des jeunes sans revenus.
 - Action n° 4 :
Etendre le service du « Lien social » pour les personnes âgées dans les communes rurales.
 - Action n° 5 :
Favoriser la construction d'une structure d'hébergement temporaire pour les personnes âgées.
 - Action n° 6 :
Accompagner le développement d'une offre intermédiaire ou alternative pour les personnes âgées.
 - Action n° 7.1 :
Poursuivre le soutien aux logements d'urgence existants .
 - Action n° 7.2 :
Evaluer les besoins supplémentaires en logements d'urgence et hébergements temporaires.
 - Action n° 8 :
Créer une aire d'accueil des Gens du Voyage.
 - Action n° 9 :
Identifier les besoins de sédentarisation des Gens du Voyage.
- **Axe 2 : Faciliter l'essor d'une mixité de l'offre résidentielle afin de contribuer au « vivre ensemble » :**
 - Action n° 10 :
Guider et accompagner le développement du parc locatif social.
 - Action n° 11 :
Mettre en œuvre une politique foncière ambitieuse pour les logements sociaux et/ou innovants .
 - Action n° 12 :
Valoriser l'image des opérations de logements locatifs sociaux.
 - Action n° 13 :
Concevoir un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.
 - Action n° 14 :
Mieux connaître les situations de non adaptation des logements locatifs sociaux par rapport à leur occupation .
 - Action n° 15 :
Encourager l'accession sociale à la propriété.
 - Action n° 16 :
Mieux communiquer sur les dispositifs d'aides auprès des propriétaires bailleurs.
- **Axe 3 : Poursuivre l'amélioration qualitative du parc privé et des logements locatifs sociaux :**
 - Action n° 17 :
Réaliser une étude sur le parc de logements vacants.

- Action n° 18 :
Articuler les actions locales de lutte contre le mal-logement avec les objectifs du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne.
 - Action n° 19 :
Poursuivre le Programme 1.2.3 CHEZ VOUS pour toutes les communes membres du Val d'Amboise.
 - Action n° 20 :
Sensibiliser les propriétaires à l'amélioration de leur logement.
 - Action n° 21 :
S'associer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Contrat de Ville d'Amboise.
 - Action n° 22 :
Suivre les actions de rénovation du parc locatif social par la sensibilisation des locataires.
- **Axe 4 : Intégrer les bénéfices du développement durable dans la conduite et le suivi de la politique locale de l'habitat :**
- Action n° 23 :
Contribuer à l'émergence et au développement de projets d'habitat participatif.
 - Action n° 24 :
Elaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
 - Action n° 25 :
Former les élus locaux aux outils de l'urbanisme durable et opérationnel.
 - Action n° 26 :
Créer un Observatoire Local de l'Habitat.

ADHÉSION A LA FÉDÉRATION DES VILLES ET CONSEILS DE SAGES

M. GUYON : Isabelle Gaudron. Adhésion à la Fédération des Villes et Conseils de Sages.

Mme GAUDRON : La Ville d'Amboise a été pionnière en Indre-et-Loire en créant un Conseil des sages dès novembre 2002. Cette instance de réflexion et de concertation indépendante de la municipalité et sans orientation politique, religieuse ou syndicale, émet des commentaires et est force de proposition pour des actions dans l'intérêt général d'Amboise et de ses habitants. Son objectif est de faire bénéficier à la municipalité des avis, expériences et connaissances de ses membres sur divers sujets étudiés en groupe de travail.

Afin de mener à bien leur mission, les membres du Conseil des sages ont sollicité la Ville pour qu'elle adhère à la Fédération des Villes et Conseils de Sages.

Cet organisme est une association indépendante gérée par ses adhérents où chaque entité, ville et conseil, est représentée. Elle facilite les actions des conseils et les rencontres entre ses adhérents et met en place des antennes régionales, pour éviter l'isolement des conseils et favoriser les échanges d'expériences.

Il vous est proposé d'adhérer à cet organisme. Le montant de la cotisation pour l'exercice 2015 s'élève à 490 €.

Acceptez-vous cette proposition ?

Mme MOUSSET : J'ai une question. Apparemment, c'est pour des rencontres, des échanges, mais le coût des déplacements sera pris en charge par la Municipalité ?

Mme GAUDRON : C'est vrai que nous avons prévu d'avoir un budget de fonctionnement en cas de déplacement. Ce sera en fonction des demandes.

M. GUYON : Je serais très vigilant. Je mets au vote.

POUR : Unanimité

DELIBERATION

La Ville d'Amboise a été pionnière en Indre-et-Loire en créant un Conseil des sages dès novembre 2002. Cette instance de réflexion et de concertation indépendante de la municipalité et sans orientation politique, religieuse ou syndicale, émet des commentaires et est force de proposition pour des actions dans l'intérêt général d'Amboise et de ses habitants. Son objectif est de faire bénéficier à la municipalité des avis, expériences et connaissances de ses membres sur divers sujets étudiés en groupe de travail.

Afin de mener à bien leur mission, les membres du Conseil des sages ont sollicité la Ville pour qu'elle adhère à la Fédération des Villes et Conseils de Sages.

Cet organisme, dont le siège social est à la Roche sur Yon (85000), est une association indépendante gérée par ses adhérents où chaque entité, ville et conseil, est représentée. Elle facilite les actions des conseils et les rencontres entre ses adhérents et met en place des antennes régionales, pour éviter l'isolement des conseils et favoriser les échanges d'expériences.

Il est proposé d'adhérer à cet organisme.

Le montant de la cotisation pour l'exercice 2015 s'élève à 490 €.

Cette dépense serait imputée à l'article 6281/0200.

Le Conseil Municipal après délibération,

- Accepte cette proposition.

INFORMATION SUR LES DECISIONS

M. GUYON : Information sur les décisions.

Contrats de Cession (TTC)

Avenant au contrat signé avec l'association compagnie Aurachrome théâtre : organisation d'un atelier de pratique artistique autour du théâtre à destination d'un groupe d'enfants à la MJC, le 1^{er} décembre 2014 en amont du spectacle « Sandy, comment sculpter sa vie... ». Montant de la prestation : 105,50 €.

Festivités de Noël le 13 décembre 2014

- Association United Fraise Gospel pour la représentation d'un concert de Gospel à St Florentin. Montant de la prestation : 580,75 €
- Compagnie Omi Sissi pour 2 séances du spectacle « Bouche à Oreille – contes d'ici et d'ailleurs », à la Médiathèque Aimé Césaire. Montant de la prestation : 1 000 €.

Médiathèque Aimé Césaire : tout un monde de culture, le 29 Novembre 2014

- Table ronde avec Anne Bonneau. Montant de la prestation : 99,20 €
- Témoignage illustré de séquences vidéos « de retour d'Inde » avec la compagnie Le Chiendent. Montant de la prestation : 150 €

Marchés (HT)

Gestion du réseau de transport public

- Lot n° 1 « Exploitation d'un service régulier de transport de voyageurs sur les communes d'Amboise et de Nazelles-Négron » avec la société ARCHAMBAULT Frères pour un montant de 131 561,25 €/an pour l'offre de base et 1 610 € pour la Prestation Supplémentaire Eventuelle 1 (habillage du véhicule) à la charge de la Ville. Un groupement de commande ayant été conclu avec la Commune de Nazelles-Négron, il est précisé que la somme de 15 843.94 € / an reste à la charge de cette dernière.
- Avenant n° 1 au lot n°1 ayant pour objet la modification du circuit du 2 janvier au 1er mars 2015 sans aucune incidence financière.

- Lot n° 2 « Exécution du service public régulier routier de transports assurant la desserte des établissements d'enseignement primaire et maternel sur le territoire d'Amboise avec la société Compagnie des Autocars de Touraine pour un montant de 29 353,00 €/an.

Assurances des agents titulaires et stagiaires de la mairie d'Amboise et du CCAS

- Groupement dont le mandataire est la société ASTER constitué également de la société QUATREM. Taux de cotisation : Ville 7.52 % / CCAS 6.01%

Travaux d'adduction d'eau potable 2014

- Avenant n° 1 avec la société Veolia ayant pour objet la modification du mode opératoire pour réaliser les remblais de tranchée et l'application de prix nouveaux. Montant du marché inchangé.

Construction d'un bâtiment en extension et réhabilitation de l'école Richelieu

- Avenant n° 2 au lot n° 1 « VRD, espaces verts » diminuant le montant du marché de 1 450 €.

Réaménagement des abords de la fontaine Max Ernst

- Lot n° 1 « Terrassements, voiries et réseaux divers » avec la société VERNAT TP pour un montant de 117 579,09 €
- Lot n° 2 « Eclairage public » avec la société SPIE pour un montant de 11 437,98 €
- Lot n° 3 « Espaces Verts » avec la société GIRAUD pour un montant de 18 000 €

Fourniture, livraison et mise en service d'horodateurs

- Groupement dont le mandataire est la société IEM SARL (St Julien en Genevois -74) constitué également de la société IEM SA (Suisse). Pour la durée totale du marché et l'ensemble des prestations s'y référant, le montant minimum est de 100 000 € HT et le montant maximum est de 200 000 € HT.

Convention de mise à disposition

Présentation d'un attelage sur la voie publique par l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation les 20 et 21 décembre 2014.

Cours d'initiation musicale aux élèves de classes élémentaires de George Sand

- Avenant n° 1 à la convention ayant pour objet d'ajouter 7 heures de prestation au coût horaire de 29,61 € conclue avec M. Berlot et avec M. Moulin

Tarifs

Vente de boissons sans alcool et friandises à l'occasion de manifestations et représentations au Théâtre Beaumarchais

à compter du 1^{er} Janvier 2015

- Foires et marchés et occupation du domaine public
- Médiathèque Aimé Césaire
- Piscine Ile d'Or, installations sportives et camping
- Cimetières et Elections
- Location théâtre, salle des fêtes, salles municipales, location matériel technique et piano et interventions des techniciens
- Mise à disposition de l'église St Florentin
- Droit d'inscription pour une exposition d'art organisée par la commune

Exonération de droits de reproduction

- Prêt temporaire de clichés d'œuvres appartenant aux collections du Musée de la Poste à Phare Ouest Productions en vue de la réalisation de l'émission « Nous » pour France Télévision
- Autorisation donnée par la commune au Château Royal de photographe pour sa communication 7 maquettes/jouets prêtés par la commune du 26 novembre 2014 au 13 janvier 2015 dans le cadre de l'exposition « Noël au fil des siècles »

La séance est levée

M. GUYON

Mme, GAUDRON

Mme ALEXANDRE

M. GASIOROWSKI

Mme CHAUVELIN

M. RAVIER

Mme LATAPY

Mme COLLET

M. CADÉ

M. MICHEL

M. DURAN

M. PEGEOT

Mme GLEVER

Mme GRILLET

M. BERDON

M. VENHARD

M. VERNE

M. LEVRET

Mme LAUNAY

M. DEGENNE

Mme SANTACANA

Mme LEBLOND

M. LEVEAU

Mme MOUSSET

M. BOUTARD

Mme SAULAS DALBY

M. BOUCHEKIOUA

M. NORGUET

M. GALLAND